



Droit de la consommation

Par **GORDON91**, le **10/07/2019** à **08:35**

Bonjour

Fin 2018 nous avons fait appel à la société xxxxxx pour trouver une société qui construit des murs.

À la mi-Février nous avons signé un devis avec la société xxxxxx à Ballancourt sur Essonne 91.

La société avait prévu 1 mois et demi de travaux.

A ce jour le mur n'est toujours pas fini malgré plusieurs tentatives par téléphone et mail pour le terminer.

Le 18 Juin nous avons reçu un mail nous informant la reprise des travaux. Un maçon est venu deux demi-journées et depuis plus rien.

La société ne nous répond plus et est sur répondeur en permanence.

J'aimerais savoir quelle sont mes droits et la démarche à suivre pour faire finir ce mur

Cordialement

Eric XXXXX anonymisation